

Commune de Steinsoultz - Département du Haut-Rhin
Procès-verbal des délibérations
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 13

Procurations : 01

Le 16 juin 2025, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Steinsoultz, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. STALLINI Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 05 juin 2025

Présents :

*M. STALLINI Stéphane - M. BRAND Cédric - Mme KEPPI Christine - M. BLIND Jean Louis-
Mme SCHREIBER Sabrina - M. BURTSCHY Daniel - Mme GLENDEK Delphine - Mme
KAUFFMANN Marie - Mme NUSSBAUMER Eliane - M. PERROTTA Lorenzo - Mme
SURGAND Sabine - M. TLILI Sylvain - Mme WIEDER Anita*

Absents excusés :

M. BERTHIOT Ludovic

Procurations :

M. BERTHIOT Ludovic donne procuration à M STALLINI Stéphane

Secrétaire de séance :

M. BRAND Cédric

ORDRE DU JOUR :

- 1- Prise de parole Mme Volantini pour son projet**
- 2- Approbation de la séance du 14 avril 2025**
- 3- Urbanisme**
 - 3.1. Points sur les dossiers d'occupation des sols
 - 3.2. Travaux de classement des rues : GEOPTIS
- 4- Finances - Travaux**
 - 4.1. Location terrain Oberdorf
 - 4.2. Devis pour la rénovation de la fresque de l'église
 - 4.3. Reportage photo aérien de la Commune
 - 4.4. Honoraires maître d'œuvre Aménagement Centre du Village
 - 4.5. Subvention aux associations
 - 4.6. Retenue de garantie Entreprise Encer – Rue des Vergers
 - 4.7. Compte-rendu de la commission d'appel d'offres-Projets MAM
- 5- Ecoles**
- 6- Divers**
 - 6.1. Brigade Verte
 - 6.2. Rendez-vous avec AD Visuel
 - 6.3. Remplacement secrétaire de mairie
 - 6.4. Participation employeur pour la protection sociale prévoyance
 - 6.5. Participation employeur pour la protection sociale complémentaire Santé

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

M. le Maire rappelle que pour les communes, l'article L. 2121-15 du CGCT précise que les secrétaires sont nommés par le conseil municipal parmi ses membres.

Mme M. BRAND Cédric est nommé secrétaire de séance.

1. Prise de parole Mme Volantini pour son projet

M. le Maire accueille Mme VOLANTINI afin qu'elle présente au conseil municipal son projet. Elle souhaite trouver un local aux environs de Steinsoultz, Waldighoffen, Werentzhouse et Muespach afin de proposer à tout public un lieu de rencontre. Son action est divisée en 4 points :

- Espace et matériel partagé
- Formation et accompagnement
- Café social
- Vente

2. Approbation de la séance du 14 avril 2025

Le procès-verbal de la réunion de la séance ordinaire du 14 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Urbanisme

3.1 Points sur les dossiers d'occupation des sols

Certificat d'urbanisme						
CU 068325 25 E0001	29/05/2025	SCP HEIM-CHASSIGNET	Rue de la Ritt	STEINSOULTZ	S02N468/162	
CU 068325 25 E0002	20/05/2025	SCP MEURLET-KOHLER	5 rue Bellevue	STEINSOULTZ	S02N301	

Déclaration Préalable						
DP 068 325 25 E0017	14/04/2025	SCHWEDER Laurent	6D rue de Waldighoffen	STEINSOULTZ	S02N335	Pergola bioclimatique
DP 068 325 25 E0018	15/04/2025	LANG Philippe	1 rue de la Foret	STEINSOULTZ	S01N254	Remplacement 3 fenêtres et ajout d'1 velux
DP 068 325 25 E0019	15/04/2025	BLIND Jean-Louis	6 rue du Chemin de Fer	STEINSOULTZ	S07N133	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 068 325 25 E0020	25/04/2025	GROELL François	12 rue Bellevue	STEINSOULTZ	S08N215	Ajout de 3 panneaux photovoltaïques

DP 068 325 25 E0021	25/04/2025	GESSER Georges	6 rue de Jettingen	STEINSOULTZ	S01N198	Ajout de 4 panneaux photovoltaïque + suppression antenne parabole
DP 068 325 25 E0022	06/05/2025	SANEL	8 rue de Waldighoffen	STEINSOULTZ	S02N172	Isolation thermique
DP 068 325 25 E0023	20/05/2025	RUTTER Rachèle	26 rue de Waldighoffen	STEINSOULTZ	S04N243	Terrasse
DP 068 325 25 E0024	23/05/2025	BLIND Christian	11 rue de Roppentzwill er	STEINSOULTZ	S02N272	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 068 325 25 E0025	26/05/2025	VIRION Jonathan	2A rue de Muespach	STEINSOULTZ	S02N462	Piscine
DP 068 325 25 E0026	02/06/2025	HEITZ Céline	11 rue de Muespach	STEINSOULTZ	S02N463	Réfection toiture garage + pente modifiée+réduc tion ouvertures

**Permis de
construire
modificatif**

PC 068 325 25 E0003	24/04/2025	WINTERBERGER Sandra	42 rue de Jettingen	STEINSOULTZ	S01N303	Aménagement de la grange existante
PC 068 325 25 E0004	09/05/2025	BRAND Jean- Noël	Rue du Chemin de Fer	STEINSOULTZ	S07N60	Extension par surélévation d'une maison d'habitation et extension d'une terrasse couverte

3.2. Travaux de classement des rues : GEOPTIS (2025-16)

La Communauté de Communes Sundgau a accepté, dans le cadre de sa démarche de Mutualisation/Relations avec les communes, de relayer auprès de celles-ci l'offre du Groupe La Poste d'élaboration, par le biais de sa filiale GEOPTIS, d'un tableau de classement des voies au sein de la commune. Cette offre détaillée dans le document joint permettrait :

- Une meilleure connaissance du territoire
- De répondre à la loi 3DS et d'augmenter éventuellement la DSR selon le classement de la voie
- D'identifier selon le cas des problèmes cadastraux
- D'identifier et de nommer l'ensemble des voies de la commune
- D'identifier les voies appartenant aux associations foncières

Elle générerait dans le cadre d'une mutualisation de la commande et selon le nombre de communes intéressées une réduction significative des coûts, étant précisé que les communes ayant déjà souscrit, à titre individuel, à cette offre en bénéficieraient de manière rétroactive.

A titre d'exemple :

- Tarif moyen pour une commune en cas de souscription individuelle : 5 300 € HT
- Tarif moyen en cas de souscription groupée comprenant moins de 19 communes : 3 700 € HT par commune

- Tarif moyen en cas de souscription groupée comprenant au minimum 19 communes : 3 000 € HT par commune
- Tarif moyen en cas de souscription groupée comprenant au minimum 32 communes : 2 700 € HT par commune
- Tarif moyen en cas de souscription groupée comprenant au minimum 48 communes : 2 500 € HT par commune

Le Conseil Municipal,

Après entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas donner suite à la proposition pour le moment et d'attendre la réunion explicative.

4. Finances et travaux

4.1. Location terrain Oberdorf (2025-17)

La convention pour la location à Oberdorf signée avec Mme Marguerite SCHMITT arrive à son terme le 30.09.2025. Les locataires souhaiteraient acheter ce terrain d'une contenance de 19.04 ares cadastré S06N40 Lieu-dit Breiter Hag

Le Conseil Municipal,

Après entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à 8 voix pour et 6 abstentions des membres présents et représentés,

Décide de renouveler la convention avec Mme Marguerite SCHMITT

4.2. Rénovation fresque (2025-18)

Monsieur le Maire informe d'un devis de M. Patrice HOFF d'Ensisheim pour la rénovation à l'identique de la peinture murale réalisée en 2001. Le devis s'élève à 2 530 € + option avec pignon 600 € soit un total de 3 130 €. La location de l'échafaudage est à fournir par la mairie.

Le Conseil Municipal,

Après entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à 11 voix pour et 2 abstentions des membres présents et représentés,

Approuve le devis de M. Patrice HOFF

4.3. Reportage photo aérien de la Commune (2025-19)

Monsieur le Maire informe que la société PIRENAIC propose un reportage photo aérien au tarif de 690 € TTC, droits inclus. Ce tarif comprend 30 photographies 15 x 20 cm, 2 agrandissements 40 x 60 cm, 1 clé USB avec les photos et 1 calendrier mural

Le Conseil Municipal,

Après entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas retenir la proposition

4.4. Honoraires maître d'œuvre – Projet Aménagement Centre du Village
(2025-20)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le DGD de la maîtrise d'œuvre n'était pas soldé du fait des malfaçons au niveau de la cour et des fontaines. Après diverses relances, le maître d'œuvre a informé que le cabinet LAP'S et le Cabinet Merlin étaient en charge du suivi de ces deux points. De ce fait, le Monsieur le maire propose de régulariser le paiement au deuxième co-traitant LMS d'un montant de 892.56 € TTC vu qu'il n'était pas en charge de la cour et des fontaines

Le Conseil Municipal,

Après entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de régulariser le paiement au co-traitant LMS d'un montant de 892.56 €

4.5. Subvention aux associations – Annule et remplace la délibération 2025-11
(2025-21)

M. le Maire informe de l'oubli de certaines associations lors du dernier conseil municipal du 14 avril 2025. De ce fait le Maire propose d'annuler la délibération du n°2025-11 du 14 avril 2025 et de revoter l'ensemble des subventions aux associations détaillée ci-dessous :

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, et à 10 voix pour et 2 abstentions

Le conseil municipal :

- **décide d'octroyer une subvention aux associations ci-dessous :**
- **charge le maire d'exécuter administrativement et financièrement cette décision**

ASSOCIATIONS	Euros
Donneurs de sang	500
Pompiers	500
Chorale	500
Chalet des Familles	500
Les Amis Retraités	500
Loisirs et Animations Steinsoultz	500
Comité des fêtes	500
Burkina Faso	500
Conseil de Fabrique	500
TOTAL	4 500

4.6. Retenue de garantie Entreprise Encer – Rue des Vergers (2025-22)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 20 décembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'encaisser la retenue de garantie de l'entreprise Encer concernant les travaux rue des Vergers en 2015.

Les travaux de reprise ont bien été engagés, cependant des erreurs ont été commises lors de l'élaboration du marché.

De ce fait, la Commune doit restituer cette retenue de garantie à l'entreprise Encer, et cette malfaçon doit être engagée au niveau de l'assurance décennale.

Le Conseil Municipal,
Après entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de reverser la retenue de garantie à l'entreprise Encer et d'ouvrir un dossier
auprès de l'assurance.

4.7. Compte-rendu de l'appel d'offre – Projet MAM (2025-23)

Suite à la commission d'appel d'offre pour l'ouverture des plis le mercredi 04.06.2025, ci-joint le résultat

Code	Titre	Montant HT	Montant T.V.A.	Montant TTC
01	GROS ŒUVRE			
	Encer	13 517.50 €	2 703.50 €	16 221.00 €
02	MENUISERIE EXTERIEURE			
	Billand	25 987.79 €	5 197.56 €	31 185.35 €
03	SERRURERIE			
	Kleiber	3 427.00 €	685.40 €	4 112.40 €
04	PLATRERIE			
	Protec 68	3 563.00 €	712.60 €	4 275.60 €
05	MENUISERIE			
	Freyburger	39 071.00 €	7 814.20 €	46 885.20 €
06	CUISINE			
	Braye	5 900.00 €	1 180.00 €	7 080.00 €
07	SOLS COLLES			
	Alsasol	7 180.00 €	1 436.00 €	8 616.00 €
08	FACADES			
	Mambre	10 408.00 €	2 081.60 €	12 489.60 €
09	ELECTRICITE			
	Parelec	17 936.47 €	3 587.29 €	21 523.76 €
10	PLOMBERIE SANITAIRE			
	Misslin	4 957.00 €	991.40 €	5 948.40 €
11	CHAUFFAGE			
	Misslin	19 778.00 €	3 955.60 €	23 733.60 €
12	PEINTURE			
	Mambre	11 028.00 €	2 205.60 €	13 233.60 €

Cependant, le lot 05,06 et 09 ne sont pas encore attribués

5. Ecole

Mme Sabrina SCHREIBER prend la parole pour informer de la fermeture de l'école élémentaire à la rentrée prochaine. Suite au rendez-vous avec la Sous-Préfecture d'Altkirch et les communes Waldighoffen, Muespach et Muespach-le-Haut, les enfants de Steinsoultz intégreront selon le choix des parents le RPI de Muespach et Muespach-le-Haut par dérogation OU Waldighoffen aussi par voie de dérogation scolaire. Celles-ci devront être

acceptées par les communes d'accueil. Un transport sera assuré le matin et le soir pour les enfants allant à Mespach et Mespach-le-Haut. Un échange avec la Région et le transporteur Fluo est ouvert concernant la pause méridienne. Pour les enfants allant sur Waldighoffen, aucun transport n'est assuré par la commune ou la région.

Concernant l'école maternelle, celle-ci reste ouverte pour l'année 2025-2026.

6. Divers

6.1. Brigade Verte

Monsieur le Maire fait état des interventions de la Brigades Verte de mars, avril mai 2025.

6.2. Rendez-vous avec AD VISUEL

M. le Maire informe de son rendez-vous avec AD VISUEL concernant un avoir que la Commune disposerait. L'entreprise admet cet avoir et la Commune attend la notification.

6.3. Remplacement secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 17 juin 2025, Valérie Rosenthal interviendra le mardi après-midi de 14h00 à 18h00 et le samedi matin de 09h00 à 12h00 et ce jusqu'au 16 janvier 2026

6.4. Participation employeur pour la protection sociale prévoyance

L'appel d'offre a été mandatée au Centre de Gestion 68 par le biais d'une convention. Cependant, Monsieur le Maire informe le conseil municipal devra statuer sur la participation employeur.

Pour rappel, la participation employeur pour la protection sociale prévoyance était de 15 € par mois par agent.

Une délibération sera à prendre après avis du Comité Social du CDG 68

6.5. Participation employeur pour la protection sociale complémentaire Santé

A compter du 1^{er} janvier 2026, la Commune devra proposer une complémentaire Santé à ces agents. De ce fait, une participation employeur devra être fixée.

6.6. Eglise

M. le Maire rend compte du rapport du bureau d'étude de M. Fleck. Les travaux à prévoir sont conséquent mais sont découpés en 3 étapes. La première étape consiste à la pose de capteurs et l'analyse des résultats sur une période d'1 an. Cette étude s'élève à un montant environ de 53 000 € HT. Ce point sera mis à l'ordre du jour au prochain conseil.

6.7. Chasse

M. le Maire informe qu'une assemblée générale de l'association Saint-Sébastien a eu lieu fin de semaine dernière concernant le devenir du chasseur que le conseil municipal lors d'une dernière réunion avait décidé de l'interdire de chasser sur le ban de Steinsoultz. Le chasseur a été exclu de l'Association. Une 4 C doit être réunie.

6.8. Enveloppe CEA

M. le Maire informe le conseil municipal que l'enveloppe des 100 000 € de la CEA n'a pas été totalement utilisé.

Il reste encore environ 80 000 € pour 2 projets donc il demande à l'assemblée de réfléchir aux priorités pour la commune afin de pouvoir effectuer les demandes auprès de la CEA avant fin septembre 2025 dernier délai.

Le prochain conseil municipal est prévu le 22 août 2025 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45

Le Maire
Stéphane STALLINI

Le secrétaire de séance
Cédric BRAND